BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV[E] REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N° 103 :RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 09 AVRIL 2024 A LOME, ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD), POUR LE FINANCEMENT PARTIEL DU PROJET D'ELARGISSEMENT ET DE MODERNISATION DE LA RN4- SECTION INTERSECTION RD152-INTERSECTION RD40 Y COMPRIS LA VOIE D'ACCES A L'UNIVERSITE THOMAS SANKARA

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE**, rapporteur.

Août 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi 29 août, de 08 heures 15 minutes à 08 heures 57 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé le 09 avril 2024 à Lomé, entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de développement (BOAD), pour le financement partiel du Projet d'élargissement et de modernisation de la RN4- section intersection RD152-intersection RD40 y compris la voie d'accès à l'Université Thomas SANKARA.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les jeudis 22 et 29 août 2024, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

En prélude à l'audition du Gouvernement, la CGSASH a tenu une séance d'appropriation sur le contenu du projet de loi, le vendredi 16 août 2024 de 10 heures 10 minutes à 11 heures 57 minutes. Cette séance a permis de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement, lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu des travaux de la COMFIB en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Adama Luc SORGHO, Ministre des Infrastructures et du désenclavement. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- objectifs du projet,
- justification du projet,
- description du projet,
- plan de financement du projet,
- coût du projet et caractéristiques du prêt de la BOAD.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- la prévision des passages piétons dans le cadre de ce projet ;
- les mesures prises pour éviter une réduction de la superficie de la route pendant la réalisation de certains ouvrages tels que le terre-plein et le rond-point ;
- le nombre de foyers ou de personnes ainsi que le montant total des indemnisations à payer ;

- les mesures prises pour empêcher l'occupation anarchique des trottoirs de 2,00 m de large de la route citée dans les caractéristiques géométriques de la description du projet ;
- le type d'éclairage public à installer dans le cadre du présent projet ;
- les raisons du choix porté à l'alimentation de la SONABEL pour les lampes en lieu et place du solaire sachant que la politique actuelle du Gouvernement en matière d'utilisation de l'énergie renouvelable n'est pas à négliger et que l'éclairage solaire offre plus de garantie dans le suivi et l'entretien des installations ;
- les dispositions prises par la Gouvernement pour faire respecter la limitation de vitesse des usagers étant donné qu'elle contribue à dégrader précocement les infrastructures routières et à provoquer les accidents surtout mortels.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification de l'accord de prêt permettra :

- d'améliorer les conditions de circulation des usagers en termes de fluidité, de confort et de sécurité dans les zones d'intervention du projet ;
- d'améliorer le cadre de vie des populations riveraines à travers l'aménagement d'un système de drainage des eaux pluviales plus adapté et l'assainissement des rues ainsi que des zones environnantes ;
- de contribuer à l'essor des échanges directs entre les différentes régions du Burkina Faso et les pays voisins dans les meilleures conditions et de dynamiser les échanges commerciaux dans les zones d'influence du Projet.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, afin de répondre de façon durable et équitable à la problématique des infrastructures à réaliser dans le cadre du présent projet d'élargissement et de modernisation de la section urbaine de la RN4, la Commission recommande fortement au Gouvernement :

- de veiller sur la qualité des ouvrages à réaliser ainsi que leur maintenance ;
- d'utiliser les énergies renouvelables afin d'assurer une électrification autonome des voiries pour plus de sécurité des usagers, notamment des étudiants (es) de l'Université Thomas SANKARA.

Ouagadougou, le 29 août 2024

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le Rapporteur

Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE

DEPUTES PRESENTS A LA SEANCE D'APPROPRIATION DU 16 AOUT 2024

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SAWADOGO Abdoulaye	2e Secrétaire
3.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	BALBONE Boubacar	Membre
6.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
7.	OUEDRAOGO K. Agueratou Kiiswensida	Membre
8.	KY Drissa	Membre
9.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
10.	OUEDRAOGO Youssouf Kitoko	Membre

DEPUTES ABSENTS A LA SEANCE DE L'APPROPRIATION DU 16 AOUT 2024

Liste des députés absent

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	SOME Yiompouén Aimé	**Vice-président**

Liste des députés absents excusés

N°	Nom et Prénoms	Justification
2.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	**Malade**

DEPUTES PRESENTS A LA SEANCE D'ADOPTION DU 29 AOUT 2024

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SAWADOGO Abdoulaye	2e Secrétaire
3.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	BALBONE Boubacar	Membre
6.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
7.	KY Drissa	Membre
8.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
9.	OUEDRAOGO K. Agueratou Kiiswensida	Membre
10.	OUEDRAOGO Youssouf Kitoko	Membre

DEPUTES ABSENTS A LA SEANCE D'ADOPTION DU 29 AOUT 2024

Liste des députés absent

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	SOME Yiompouén Aimé	**Vice-président**

Liste des députés absents excusés

N°	Nom et Prénoms	Justification
1.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	**Malade**

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Silvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire